

Département  
Des Deux-Sèvres

Arrondissement  
De Bressuire

Siège :  
2 Rue Marcel Morin  
79100 THOUARS CEDEX  
Tél. 05.49.66.01.06

République Française

**S E V T**

**SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU SYNDICAL  
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize du mois de décembre le Bureau Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

|  |  |
|--|--|
| Date de la convocation : 4 décembre 2024 | Nombre de délégués en exercice : 13<br>Présents : 9<br>Absents excusés : 4<br>Absents : 0<br>Votants : 9 |
|--|--|

**PRESENTS** : M. AUBRUN Thomas ; M. BARREAU Dominique ; DORET Michel ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; M. JOZEAU Jacky ; M. PILLOT Jean ; Mme RICHARD Françoise ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme BAUDELLOT Chantal ; M. CHEVALLIER Jérémy ; M. NERBUSSON Joël ; M. POUPIN Pascal.

**ABSENTS** :

**Secrétaire de séance** : M. AUBRUN Thomas.

## PROGRAMME RE-SOURCES ANIMATIONS 2025 : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Les deux territoires Re-Sources du SEVT sont regroupés sous un seul contrat territorial Thouarsais/Seneuil. L'animation du contrat est assurée par un équivalent temps plein depuis le 31/10/2024, pour coordonner et mettre en place les actions sur les trois AAC du Pays Thouarsais (Pas de Jeu – Ligaine – Lutineaux) et pour l'AAC des sources de Seneuil. L'animation permet aussi le suivi administratif, financier et la gestion de la gouvernance du programme.

Les financeurs concernés sont l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (50%) et le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine (20%). Un autofinancement à hauteur de 30% reste à la charge du SEVT (et du SVL pour l'animation concernant la partie thouarsaise).

Pour l'année 2025, la dépense liée à l'animation du programme Re-Sources Thouarsais/Seneuil est de 60 000 € HT (salaires et charges + frais de fonctionnement) pour 1 ETP.

La demande de subvention pour chaque partenaire est précisée ci-dessous :

| <b>Origine</b>                         | <b>Nature</b> | <b>Taux</b> | <b>Montant (en € HT)</b> |
|--|---------------|-------------|--------------------------|
| Agence de l'Eau Loire-Bretagne         | Subvention    | 50%         | <b>30 000 €</b>          |
| Conseil Régional<br>Nouvelle-Aquitaine | Subvention    | 20%         | <b>11 000 €</b>          |

Il est demandé au Bureau d'autoriser M. le Président à solliciter auprès des partenaires financiers une participation pour l'animation sur l'année 2025.

- Vu l'exposé du Président ;

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ AUTORISE le Président à solliciter auprès des partenaires financiers : l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, une participation financière pour les dépenses d'animation du programme Re-Sources des bassins d'alimentation des captages du Thouarsais et de Seneuil au titre de l'année 2025 ;
- ✓ AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Bernard GAUFFRETEAU.

